

COVID-19 MISE À JOUR DU 2 avril

Le gouvernement du Québec annonce un octroi de 287 millions de dollars pour bonifier le salaire au personnel à risque du réseau de la santé qui sont en contact avec les malades, notamment les employés des résidences privées pour aînées.

Le gouvernement du Québec demande aux divers services policiers de la province d'accentuer la distribution d'amendes afin de faire respecter les consignes et directives de la santé publique.



Rappel de sécurité HQ | Afin de limiter la propagation de la COVID-19, les membres du personnel sont tenus de télétravailler à partir de leur domicile s'ils sont outillés pour le faire, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il n'est donc pas permis de revenir sur votre lieu de travail pour récupérer des effets ou documents. Veuillez remonter toute question spécifique par votre ligne de gestion. Seules les personnes étant des ressources critiques pour assurer le service essentiel peuvent se rendre sur les lieux de travail.